

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27/10/2005 - Convocation du 21/10/2005
Compte rendu affiché le : 04/07/2005

Président de séance : M. Paul LAFFLY
Secrétaire de séance : Mme Danielle BROSSARD

Ref : CC

Nombre de conseillers	
En exercice	29
Présents	24
Votants	27

Présents : M. LAFFLY; Mme GUERIN; M. FAURE; M. POINT; M. CHATUT; Mme BOUHEY; M. AUROY; M. RODRIGUEZ; M. OLLIVIER; M. MEYER; Mme BROSSARD; M. CHRETIN; M. GOSSET; Mme PERRIN; Mme GLATARD; Mme DESVIGNES; M. GONDELAUD; Mme BERRA; Mme ZULI; M. FORGET; M. MACHURAT; Mlle MILLET; M. BELLOT; M. BOUREZG

Absents représentés : Mlle VEYRIER (pouvoir à Mme GUERIN); Mme WYMAN (pouvoir à M. GONDELAUD); Mme MARMONIER (pouvoir à M. RODRIGUEZ)

Absents : M. FERNANDES; Mme LABASOR

Objet : Subvention complémentaire MJC

Une subvention complémentaire de 4 000 euros est nécessaire pour solder la participation de la commune au financement des projections de cinéma en plein air, en juillet 2005 dans les quartiers de l'Echo, de la Source et de l'Aventurière.

Cette somme permet de régler ainsi la totalité du coût de l'intervention de la MJC, pilote de l'opération d'animation visant à projeter des films grand public dans les quartiers classés sensibles de la commune.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- OUI l'exposé de Monsieur l'adjoint délégué, et après en avoir délibéré,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le budget communal,
- VU le contrat de ville,
- CONSIDERANT l'intérêt d'actions culturelles de proximité dans les quartiers classés sensibles au titre de la politique de la ville,
- ACCORDE une subvention complémentaire exceptionnelle de 4 000 euros au profit de la MJC pour l'opération "Cinéma de plein air 2005",
- DIT que cette dépense figure à l'article 6574 du budget communal,
- AUTORISE Monsieur le Maire à procéder à toutes les opérations relatives à cette affaire.

Après en avoir délibéré les mêmes jour, mois et an que ci-dessus.

Pour Extrait Conforme,
NEUVILLE-SUR-SAÔNE,
Le 27 octobre 2005
Le Maire,
Paul LAFFLY.



*Acte rendu exécutoire après
Dépôt en préfecture le 14/11/2005
Publication ou affichage du 15/11/2005
Paul LAFFLY,
Maire.*